

Nous, Maire de la ville de RONCHIN,  
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-1, L2212-2, L2213-1, L2213-6 et suivants,  
Vu l'article L 511-1 au 511-6 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R411-25 et R417-10,  
Vu le Code de Santé publique et notamment son article L 3136-1  
Considérant la **Braderie aux livres, musique et jeux organisée par le service culture et la bibliothèque Municipale, le Samedi 16 Septembre 2023 de 7h00 à 14h30,**  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, d'assurer la sécurité et la circulation sur la commune,

Réf : JML/XT/MBF/MV N° AM/51/23

## ARRETONS

### Article 1 -

Le samedi 16 septembre 2023 de 7h00 à 14h30, le service culture et bibliothèque/médiathèque est autorisé à organiser une braderie livres, musique et jeux place de Halle 650 Avenue Jean Jaurès à Ronchin.

### Article 2 -

La braderie est limitée à 50 exposants non professionnels et sur réservation. Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur le parking de la Place de Halle le samedi 16 septembre 2023 de 07h00 à 14h30 ainsi que sur 4 places de stationnement le long de la mairie afin que les artistes puissent se stationner. (voir le plan)

### Article 3 -

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

### Article 4 -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, aux organisateurs et pour information aux représentants des forces de sécurité de l'État, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

### Article 5 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 06 Septembre 2023



**Jean-Michel LEMOISNE**

Toute la correspondance doit être adressée à :

**Monsieur le Maire**

**Hôtel de Ville**

650, avenue Jean Jaurès

59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00

Fax : 03.20.16.60.38

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)

Facebook : Ville de Ronchin

